

OPÉRATION PROMENADES 2017
pour les Arbres des Promenades de Condom
mais pas seulement !
APPEL À L'ACTION
DONNEZ 3 euros

Éditorial

Voici notre InfoLettre de l'été avec tous les éléments de notre nouvelle campagne pour les arbres des Promenades de Condom (Gers) **mais pas seulement...**

Cette nouvelle campagne vise à nous donner les moyens d'agir pour faire appliquer loi et réglementations.

La convergence de nos actions et de nos moyens sur un dossier particulier, celui de Condom, permettra de manifester notre force, constructive mais exigeante, dans tous les autres dossiers.

En effet, les diverses mesures réglementaires existantes, et la nouvelle loi de 2016 poussent paradoxalement les aménageurs urbains à accélérer la mise en œuvre de projets pourtant contraires aux dispositions qu'elles prévoient et qui menacent gravement les arbres, les allées et les alignements.

Vous en souhaitant bonne lecture,
Chantal Fauché, présidente

1. Protection des arbres

Alignements d'arbres - simples ou doubles -, allées privées ou publiques et Promenades font partie de notre culture et de notre cadre de vie depuis des siècles. Diverses mesures de protection existent, la plus récente étant la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui reconnaît, dans son article 172, l'intérêt des

allées d'arbres et des alignements d'arbres bordant toutes voies de communication et introduit le principe général de leur protection, principe inséré au code de l'environnement.

Malgré tout, des menaces continuent de peser sur elles partout en France. Les Promenades de Condom et leurs allées de platanes et de marronniers n'échappent pas à la règle.

Au lieu d'assurer la protection et la valorisation de ce patrimoine séculaire irremplaçable, la mairie de Condom a formé le projet d'implanter le nouveau pôle administratif de la ville *au cœur même des Promenades du 18ème siècle*.

3 euros... JE PARTICIPE

Les Promenades de Condom **un projet qui doit être abandonné** **pour tendre vers la solution qui rassemble**

Agissons ensemble

- **POUR** la sauvegarde des Promenades et de leurs allées et leur mise en valeur ;
- **POUR** leur rénovation à l'identique, une belle rénovation respectueuse des arbres et des Promenades, respectueuse de leur valeur historique et culturelle, de leur valeur environnementale et sociale ;
- **POUR** l'implantation du nouveau pôle administratif dans un autre quartier de la ville ;
- **POUR** l'amélioration du stationnement et de la circulation au centre-ville.

Les Promenades de Condom... **on les aime,** **on les garde, on les restaure !**

**Le stationnement, la circulation,
le contournement des poids lourds...
on les étudie dans le cadre du PLUi !**

2. Recours auprès des tribunaux

Malgré les réunions publiques organisées en juin dernier par la mairie de Condom pour présenter le projet qu'elle a choisi, de nombreuses questions, notamment sur le stationnement, la circulation et la déviation des poids lourds, restent sans réponses... parce que le projet est un « *avant-projet sommaire* » annonce M. le Maire.

Si l'avant-projet est sommaire, **les fondements** de l'aménagement **sont arrêtés**, ajoute-t-il.

Et, ces fondements sont la destruction des Promenades du 18^{ème} siècle et leur remplacement par un jardin public.

La moitié de la surface totale des Promenades disparaît, la moitié des arbres disparaît, et... *seulement* la moitié du linéaire d'alignements subsiste... en 3 petits morceaux !

L'ASPPAR a donc décidé d'introduire un recours en justice. *On ne peut pas, au nom de la modernité, détruire, en toute impunité, ces Promenades et leurs allées, au mépris de la loi de 2016.*

3 euros... JE PARTICIPE

3. Les Promenades, un espace de rencontres... et un lieu de plaisir

Les Promenades publiques - connues depuis l'Antiquité - sont « *un espace public d'accès restreint aux véhicules, aménagé en vue de l'agrément et de la détente par la déambulation et les rencontres sociales.* »¹

Mais il y a aussi le *plaisir* des alignements et des allées...

« La plantation d'alignement trouve ses fondements mêmes dans la confrontation de la régularité de l'ensemble et de la singularité de l'individu. L'alignement joue à fond le principe de la répétition. Le plaisir que procure cette répétition est lié à la déambulation, au passage et au rythme créé par les troncs des arbres...

*Le plaisir des alignements et des allées provient aussi du fait que dans le détail, chaque arbre, chaque tronc, chaque houppier est différent, souvent de peu, de son voisin... Chaque alignement est comme une très grande famille rassemblée, les différences entre les arbres apportent une vibration qui donne une dimension supplémentaire à l'ensemble qui est tout sauf monotone. La vibration doit rester mesurée, ce qui exclut, pour un alignement réussi, le recours à des essences ou à des formes différentes »*²

¹ Bertrand Gauthiez, *Espace urbain, Vocabulaire et morphologie*, Monum, éditions du patrimoine, Paris, 2003

² Louis Dubreuil, extraits d'un article paru dans la revue *Angles de vues*, CAUE 63, avril 2017

4. Opération Promenades 2017

POUR fédérer les énergies autour d'un projet cohérent et mobilisateur avec pour mots-clés : arbres, allées, alignements, cadre de vie, patrimoine, paysage, local, régional et national, tourisme, commerce, économie, social, citoyenneté, vie de la cité.

POUR réunir les fonds nécessaires pour réaliser les études et analyses complémentaires nécessaires, pour payer les honoraires d'avocats, financer les dépenses annexes et gérer les campagnes de communication.

Pour l'ASPPAR, réunir des fonds passe par un « *AGIR ensemble* » efficace et respectueux des moyens financiers de chacun-e.

S'il est facile de répondre à la question « *Pourquoi donner ?* », il peut être plus délicat, voire difficile de répondre à la question « *Combien donner ?* ».

Nous proposons **3 euros...** Vous pouvez bien sûr donner davantage ou encore nous donner 3 euros ce mois-ci et 3 euros les mois suivants....

À vous de voir... *En vérité, le montant des dons est libre ; il n'y a pas de montant minimum de dons ni de montant maximum, et chaque don ouvre droit à des réductions d'impôts.*

Les noms des donatrices / donateurs, leurs coordonnées et le montant des dons sont strictement confidentiels. L'ASPPAR s'engage au respect absolu de cette règle et s'interdit d'utiliser ces informations pour un usage autre que le lien qu'elle souhaite entretenir avec chaque donatrice et chaque donateur.

Pensez à la déductibilité fiscale.

Un reçu fiscal vous sera envoyé sur demande.

Cotisations et dons sont les seules ressources de l'ASPPAR.

3 euros... JE PARTICIPE

- Pour un paiement par carte bancaire *ou* par Paypal avec votre téléphone mobile ou votre tablette, flashez sur l'image



- Pour un virement, cliquez [ICI](#).
- Les chèques - libellés à l'ordre de l'ASPPAR - doivent être adressés à l'adresse suivante :

ASPPAR, à Sénac, 32450 Sémézies Cachan

Pour plus d'informations sur ce que nous faisons et savoir qui nous sommes, rendez-vous sur www.asppar.org